



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



IV - Commercialisation - Relation client

IV.1 - Dispositions générales

Applicable au 1 janvier 2017

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2016-11

Questions-Réponses sur le dispositif de vérification du niveau de connaissances minimales des conseillers en investissements financiers

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

📄 Articles 325-12-2 à 325-12-4 du règlement général de l'AMF



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

